

Document de réflexion pour les parents

Demande de dérogation à l'éducation préscolaire (maternelle) ou en 1^{re} ANNÉE

Bonjour,

Nous souhaitons vous partager quelques pistes de réflexion. Notre intention est de vous accompagner le plus adéquatement possible dans cette démarche qui vise le meilleur intérêt de votre enfant. Il est important de vous communiquer certaines informations en lien avec la réalité actuelle et le contexte des règles sanitaires dictées par la Santé publique. Ainsi, vous serez davantage en mesure de pouvoir prendre une décision éclairée face à la démarche de demande de dérogation pour votre enfant.

Éléments à considérer :

- Le défi des enfants issus d'une dérogation est rarement lié aux apprentissages. Il est presque essentiellement toujours lié aux **habiletés socioaffectives**. Comment mon enfant se démarque-t-il des autres enfants?
- Dans quelle mesure mon enfant fait-il preuve d'**habiletés sociales** (ex. : saluer, partager, demander de l'aide) et de **capacité d'autocontrôle** (ex. : attendre son tour, accepter un refus, tolérer une frustration, être patient) qui se démarquent des autres enfants de son groupe d'âge?
- Mon enfant démontrera-t-il l'**autonomie** nécessaire pour respecter toutes les nouvelles mesures d'hygiène imposées (distanciation, lavage de mains, salles de bain, etc.) ou de celles à venir?
- Quelle sera sa **capacité à s'ajuster aisément aux nombreux changements**?
- Mon enfant fait-il déjà preuve d'une **habileté particulière à bien fonctionner en grand groupe** (tolérer les frustrations et les délais, gérer ses émotions) ?

- Quelle sera sa **capacité à s'adapter** à un environnement où il y aura un **grand nombre de gens** assujettis à de rôles différents auprès de lui au quotidien?

NB : Il faut considérer que le ratio est de 1 enseignante pour 20 enfants dans la classe d'éducation préscolaire (selon les modalités établies par le ministère de l'Éducation). Dans les milieux de garde à l'enfance, le ratio est établi à 1 éducatrice pour 10 enfants (ministère de la Famille) -- Enfants âgés de 4 et 5 ans.

- Il est possible que votre enfant ne puisse pas fréquenter son école de quartier pour l'année à venir. S'il doit être transporté en autobus, quelle sera sa **capacité à respecter les règles** de distanciation ? Quelle sera sa **capacité d'adaptation** à fréquenter une autre école l'année suivante ? Cela pourrait aussi avoir un impact sur votre vie familiale.

L'intention de ce questionnement n'est pas de vous décourager face à votre demande, ni de vous signifier des attentes difficiles ou impossibles à respecter pour votre enfant. Nous souhaitons plutôt **vous amener à des réflexions qui sont propres au contexte scolaire actuel** et que vous ne pourriez considérer sans en être informés.

Bien que votre enfant ait peut-être des capacités supérieures à celles des jeunes de son âge, vous devez porter votre **réflexion à savoir quel contexte répondra le mieux à l'ensemble de ses besoins**. L'ensemble des défis actuels solliciteront non seulement ses capacités cognitives, mais davantage ses capacités d'adaptation pour faire face aux changements.

En souhaitant vous avoir accompagné le mieux possible pour vous permettre de prendre en considération un maximum d'éléments nouveaux, et ce, dans le meilleur intérêt de votre enfant.

Recevez, nos cordiales salutations.

Le comité de dérogation scolaire
Services éducatifs – secteur jeunes
Centre de services scolaire de Laval